



[badminton.casson@laposte.net](mailto:badminton.casson@laposte.net) - Site : <http://www.badminton-de-casson.fr>

Adresse : Salle des sports  
Rue des Ardillaux – 44390 Casson



5 GRAMMES DE PLUMES, DES TONNES D'EMOTION

**Nouvel assureur fédéral au Badminton !**



**GENERALI**

Solutions d'assurances

Génération responsable

La FFBaD change d'assureur au 1er septembre 2015. Soyez au point avec le nouveau contrat Generali et le fonctionnement avec AIAC Courtage dès la rentrée. (Il remplace ALLIANZ)

### **Déclaration « opération promotionnelle »**

Préalablement à l'organisation d'une opération promotionnelle (portes ouvertes, forum, journée PAT, ainsi que toutes celles qui ont pour but de faire connaître la pratique au grand public), les dirigeants de clubs devront effectuer une déclaration via Poona au plus tard dans les 24 heures précédant le début de la manifestation.

Le public participant à une opération promotionnelle déclarée sera couvert en individuelle accident et en responsabilité civile.



## Les pratiquants à l'essai

Les dirigeants de clubs devront faire remplir une fiche d'inscription à chaque pratiquant à « l'essai », et tenir un registre d'essai lors de chaque séance d'entraînement accueillant des non licenciés. Ces documents, qui sont téléchargeables sur le site de la fédération, devront être dûment complétés puis envoyés par mail à la fédération, [ffbad@ffbad.org](mailto:ffbad@ffbad.org), au plus tard dans les 48 h suivant chaque séance d'essai.

Les pratiquants à « l'essai » accueillis dans les clubs lors des séances d'entraînement, déclarées dans les délais impartis, bénéficieront de garanties individuelle accident et responsabilité civile sachant que le nombre d'essai pris en garantie ne peut être supérieur à 3.

## Attestation responsabilité civile

Les attestations d'assurance responsabilité civile sont téléchargeables via Poona pour les clubs à jour de leur cotisation annuelle.

Certaines fonctionnalités nécessitant des développements de Poona, en cette période de mise en place du nouveau classement, il se peut que certains développements relatifs à l'assurance ne soient effectifs qu'à compter de la mi-septembre. Il vous sera néanmoins possible de contacter la fédération, [ffbad@ffbad.org](mailto:ffbad@ffbad.org), afin d'obtenir une attestation responsabilité civile ou faire une déclaration « opération promotionnelle ».

L'ensemble des informations relatives au nouveau contrat Generali est consultable sur le site de la fédération : <http://www.ffbad.org/la-ffbad/l-assurance/>